



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Séance du 2 juin 2025

Le 26 mai 2025, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le jeudi 2 juin 2025 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et cinq, le 2 juin 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Julien RONDET, Dominique PATEIRON.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Quorum : 12 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

10/2025 : Vote du Compte Financier Unique 2024

11/2025 : Vote du montant pris en charge par la commune dans le cadre de l'action Reims Activ'Été 2025

12/2025 : Autorisation au maire à signer l'avenant numéro 2 de Eurovia

13/2025 : Création d'une nouvelle voie : Impasse des Faux

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

14/2025 : Avis sur le projet de Plan De Mobilité et son évaluation environnementale de la Communauté Urbaine du Grand Reims

15/2025 : Révision du Schéma de Cohérence Territorial de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Le conseil accepte à l'unanimité des présents (11/12), Éric Girardin n'ayant pas participé à ce vote, étant arrivé juste après.

DÉLIBÉRATIONS

10/2025 : Vote du Compte Financier Unique 2024.

Le maire rappelle que le budget 2025 a été voté lors du précédent conseil mais que les comptes de la trésorerie n'étaient pas parvenus à la date dudit conseil. Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Il sera rendu obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

Pour rappel le maire participe au débat mais ne prend pas part au vote et doit quitter la séance qui est présidée par le 1er adjoint.

Clément Goedel prend la présidence du conseil et donne la parole à Jean-Pierre Cocquelet adjoint aux finances pour la lecture du CFU 2024, qui rappelle les bases du budget voté en avril dernier.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

11/2025 : Vote du montant pris en charge par la commune dans le cadre de l'action Reims Activ' Été 2025.

Comme les années précédentes, le Maire propose aux membres du conseil de signer la convention permettant aux jeunes de Villers-Allerand Montchenot de participer aux activités estivales proposées par la ville de Reims dans le cadre de « Reims Activ'Été ». Cette opération est gratuite pour les jeunes rémois de 7 à 17 ans, et la ville de Reims en propose l'accès aux communes du Grand Reims avec une participation de 170 € par jeune (160 € en 2024) à la charge des familles.

Le maire propose de fixer le montant de la participation communale à 45€ par enfant pour 2025 (40 € en 2024). 125 € resteront donc à verser par les familles lors de leur pré-inscription pour la saison 2025 du 7 juillet au 22 août pour bénéficier de plus de 180 activités proposées.

Gaëlle Floch informe les conseillers de la qualité et de la diversité des activités proposées. Elle regrette toutefois que le fonctionnement pour les inscriptions aux activités soit assez complexe.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

12/2025 : Autorisation au maire à signer l'avenant n°2 de Eurovia.

Le montant de l'avenant n°2 a été examiné par la commission des appels d'offres le mercredi 21 mai dernier. Il s'élève à 74 940,30 € HT soit 89 928,36 € TTC.

Le montant total du nouveau marché est de 1 750 172,76 € HT soit 2 100 207,31 TTC.

Le maire explique au conseil que certains devis sont motivés par des demandes de travaux supplémentaires de la commune par rapport aux travaux prévus au Détail Quantitatif Estimatif, d'autres à des aléas de structures ou à des reprises dues à des détériorations.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

13/2025 : Création d'une nouvelle voie : Impasse des Faux

L'agrandissement du lotissement des Faux, 4 parcelles, nécessite la création d'un nouvel accès par le chemin rural des Faux. Le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à créer une nouvelle voie : l'impasse des Faux. La voirie en stabilisé drainant et l'éclairage public sont à la charge du promoteur.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

14/2025 : Avis sur le projet de Plan De Mobilité et son évaluation environnementale de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Cette délibération a pour objet d'approuver le plan de Mobilité et son évaluation environnementale, considérant que les enjeux sont cohérents avec le STRADDET, avec le SCoT, le PCAET ainsi que le projet de territoire du GrandReims.

Les membres du conseil regrettent le manque d'intégration de la commune de Villers-Allerand Montchenot dans ce plan (piste cyclable, ligne de bus...). Gaëlle Floch évoque également les faiblesses de l'application Covoit', comme l'impossibilité de planifier ses trajets, ou encore la protection des données. Les conseillers font aussi remarquer d'autres points à améliorer au niveau de l'ensemble de la communauté urbaine comme la non disponibilité du Transport à la Demande à certains horaires, ou de trains lors de manifestations ou évènements. Mr le Maire fera remonter ces remarques lors de la prochaine réunion de la commission Transport et Mobilités de la Commune Urbaine.

Il est procédé au vote.

POUR : 1 CONTRE : 0 ABSTENTION : 11

NON APPROUVÉE

15/2025 : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Cette délibération a pour objet de donner un avis favorable au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté Urbaine du Grand Reims en matière d'habitat, de développement économique, d'adaptation du territoire au changement climatique, de mobilités, de préservation de la biodiversité, et de valorisation patrimoniale et paysagère.

Il est procédé au vote.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

APPROBATION À LA MAJORITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Bibliothèque** : Une réunion de travail est programmée le mercredi 25 juin à 10h30 à la mairie avec les différents partenaires et le cabinet POHA.

- **Travaux sylvicoles 2025** : L'ONF a proposé une maintenance mécanisée pour les cloisonnements dans la parcelle n° 9a et 9b et un dégagement manuel des régénérations naturelles. Un marquage pour une coupe d'éclaircissement a été réalisé sur le reste de la parcelle 9
- **Collecte des déchets** : La commission Déchets de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui gère l'ensemble des collectes envisage certains travaux afin d'éviter aux camions de ramassage d'effectuer des marches arrières lors des collectes. C'est le cas notamment du bas de la rue du plat pain, qui sera aménagé pour permettre la circulation des camions. La voie sera interdite à la circulation sauf ayants droit.
- **Élections municipales 2026** : Une nouvelle loi a été promulguée pour les communes de moins de 1000 habitants instituant un scrutin de liste paritaire à deux tours, sans panachage. Réunion d'information de l'Association des Maires de France le 11 juin à Champfleury.
- **Prochaines dates à retenir** :
 - Lundi 9 juin à partir de 8h : Randonnées, et trails organisés par le Cavam
 - Dimanche 15 juin - 10h30 : Initiation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque par le Dr Brasselet
 - Samedi 28 juin : Fête de l'été au parc de la petite barbarie (tennis) - appel aux bénévoles
 - Vendredi 4 juillet : Animation par la récré au parc de la petite barbarie
 - Fête patronale : 6 et 7 septembre

QUESTIONS DIVERSES

- **Souscription d'un prêt bancaire** :

Didier De Amorin prend la parole.

Comme prévu, le paiement des dernières échéances du chantier de la traversée de Montchenot fait que la caisse communale est épuisée (moins de 30 000 € prévus fin Juin après paiement de l'échéance Eurovia de mai 2025 soit 218 000 €).

Cette situation n'est pas une surprise et nous avons bien prévu au budget de déclencher un prêt "in fine" pour pallier à des carences de trésorerie temporaires, et un prêt plus long terme si besoin était. À date, les sorties prévisionnelles sont de 715 000 € et il reste 521 000 € de subventions à rentrer (dont une estimation du solde de la contribution du département non encore connue) : une grande partie de ces subventions sont en cours de recouvrement mais nous n'en maîtrisons pas la cadence. Il est donc nécessaire d'activer un prêt pour à la fois traiter ce point de manque de trésorerie et permettre aussi à la commune de continuer les études sur les autres projets identifiés (Eglise, Bibliothèque ...).

Après analyse, le scénario d'activer un prêt moyen terme (plutôt qu'un prêt in fine) de l'ordre de 200 000 à 260 000 € sur une durée de 7 à 10 ans est privilégié pour permettre de renflouer suffisamment la caisse ad minima sur les 2 ans à venir (Reversement de 300 000 € de TVA prévu sur les 2 prochaines années).

La date du prochain conseil municipal sera fixée en fonction des délibérations à adopter pour la souscription d'un prêt bancaire.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,



Secrétaire

Estelle COURTEIX